



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 26834

#### Texte de la question

M. Jean-Pierre Allosery attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la réussite éducative, sur le sujet de la politique jeunesse. En effet, le Gouvernement en a fait un engagement fort en la rendant prioritaire. Pour cela, le 21 février 2013, le comité interministériel de la jeunesse était installé sous la présidence de M. le Premier ministre et coordonné par Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Cette instance de pilotage est le signe fort d'une politique ambitieuse et innovante capable de créer une véritable armature de soutien en faveur de l'ensemble des jeunes. À travers cette structuration, une politique de droit commun accessible à tous pourra enfin voir le jour. Ainsi, 13 chantiers prioritaires déclinés en 47 mesures concrètes ont été définis. Il souhaite connaître les suites données à l'action "prévention et lutte contre le décrochage" qu'elle a la charge de mettre en oeuvre dans le cadre de ce comité interministériel.

#### Texte de la réponse

Chaque année, 140 000 jeunes en moyenne quittent le système éducatif sans avoir obtenu un diplôme de niveau IV ou V, c'est-à-dire un baccalauréat, un CAP ou un BEP. Cette situation de décrochage scolaire est, pour les jeunes concernés, source de difficultés sociales et économiques majeures. Parmi les 47 mesures inscrites dans le plan d'action pour la jeunesse adopté lors du comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013, plusieurs mesures ont été retenues afin de promouvoir la réussite de tous les jeunes en luttant contre le décrochage scolaire, qui constitue l'un des tous premiers chantiers prioritaires du plan. Si l'action des 360 plateformes interministérielles de suivi et d'appui aux décrocheurs réparties sur l'ensemble du territoire ont permis une amélioration de la prise en charge et du suivi de ces jeunes, il est apparu nécessaire de renforcer les solutions proposées par l'éducation nationale en facilitant le retour vers l'École des jeunes ayant déjà décroché et de prévenir plus efficacement le décrochage afin de diviser par deux le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif d'ici 2017. Un nouveau dispositif proposera à chaque décrocheur un parcours personnalisé de retour en formation dans le cadre de la mise en place des réseaux « Formation Qualification Emploi » (FOQUALE) en offrant une solution de retour en formation à 20 000 d'entre eux d'ici la fin de l'année 2013. De nouveaux dispositifs et structures innovantes seront également mis en place. À la rentrée 2013, le volet prévention est renforcé avec la désignation de référents « décrochage scolaire » dans les établissements du second degré à fort taux d'absentéisme et de décrochage, le recentrage de l'action des missions de lutte contre le décrochage scolaire ou encore l'expérimentation du « dernier mot aux familles » concernant le choix de la voie d'orientation en fin de classe de 3e .

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Allosery](#)

**Circonscription :** Nord (15<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26834

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** Réussite éducative

**Ministère attributaire :** Réussite éducative

Date(s) clé(e)s

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 19 novembre 2013

**Question publiée au JO le :** [21 mai 2013](#), page 5253

**Réponse publiée au JO le :** [3 décembre 2013](#), page 12726